IBR - IRE

Communiqué de presse Bruxelles, le 26 avril 2013

Daniel KROES, nouveau président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises

Lors de l'assemblée générale de ce jour, **Daniel KROES** a été élu en qualité de président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE). Il succède à Michel DE WOLF, dont le mandat de trois ans est arrivé à échéance. L'IRE a également élu un nouveau vice-président en la personne de **Thierry DUPONT**. Leur mandat durera trois ans. Un nouveau Conseil a en outre été élu. Composé de 14 membres, il assurera la gestion et la représentation de la profession durant trois ans.

L'assemblée générale annuelle est également l'occasion pour les représentants de l'IRE d'exposer les faits marquants et les chiffres clés de l'année 2012.

Daniel KROES, un homme de dialogue

Agé de 49 ans, Daniel KROES est réviseur d'entreprises depuis 1991 et associé du cabinet Deloitte réviseurs d'entreprises. Licencié en sciences commerciales et financières (ICHEC), il est spécialisé dans le contrôle de grands groupes belges et internationaux, actifs dans les secteurs industriels, commerciaux et des services. Homme de dialogue et concertation, il jouit d'une grande expérience pratique des conseils d'entreprise.

Daniel KROES est très actif au sein de l'IRE : membre du Conseil depuis 2005, il en est devenu le vice-président en 2010. A ce titre, il s'est particulièrement investi dans le développement du rôle de la profession dans le secteur public. Président de la commission des normes d'exercice professionnel depuis 2007, il est un artisan majeur de la modernisation des normes d'audit en Belgique, qui s'est concrétisée par la mise en œuvre des normes internationales d'audit en 2012. Attentif à la formation des jeunes et à l'attractivité de la profession, le nouveau président fut un membre actif de la commission du stage et s'est personnellement engagé dans l'accompagnement des jeunes stagiaires.

Daniel KROES est également membre du Council de la Fédération des experts comptables européens (FEE).

IBR - IRE

Thierry DUPONT, nouveau vice-président

Elu à la vice-présidence de l'Institut, Thierry DUPONT (61 ans) est réviseur d'entreprises depuis 1981 et *managing partner* de RSM Belgium. Licencié en droit (UCL) et diplômé en administration des entreprises, il exerce de nombreuses fonctions au sein de l'IRE : membre du Conseil depuis 2008, il préside le groupe de travail anti-blanchiment et, à ce titre, a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures anti-blanchiment. Thierry DUPONT s'investit particulièrement dans le développement du rôle du révisorat dans les PME et est une force vive de l'accompagnement des petits et moyens cabinets de révision dans leur adaptation à un contexte économique, technique et normatif en constante évolution. Il est également président du Centre d'Information du Révisorat d'Entreprises depuis 2011.

Renouvellement du Conseil de l'IRE

Ce 26 avril 2013, lors de l'assemblée générale, les réviseurs d'entreprises, inscrits au registre public de l'Institut, ont élu leurs représentants au sein du Conseil de l'Institut.

Outre les président et vice-président, trois nouveaux membres ont été élus et neuf membres ont vu leur mandat renouvelé. Composé de quatorze membres, répartis selon l'équilibre linguistique, le Conseil assurera la gestion de l'IRE durant les trois prochaines années.

Faits marquants 2012

En 2012, l'IRE a proposé différents projets de réforme visant à moderniser le cadre normatif du révisorat et a renforcé le rôle du réviseur d'entreprises dans le secteur public.

1. « *Attentif à appliquer en Belgique, pays à économie très ouverte, les meilleures pratiques internationales, l'IRE a soumis, en 2012, différents* ***projets de réforme*** *aux autorités compétentes, soit le Conseil supérieur des Professions économiques et le ministre en charge de l'économie* », explique Daniel KROES, le nouveau président de l'IRE. Citons les principaux projets de réforme :

- un nouveau **code de déontologie**, destiné à remplacer notamment l'arrêté royal de 1994 et conforme au code éthique international des auditeurs ;
- une norme complémentaire belge aux normes internationales d'audit (ISA), offrant un nouveau modèle de **rapport du commissaire**.

2. « ***L'audit du secteur public*** *est un enjeu majeur et le retard que prend la Belgique dans la transposition de la directive européenne 2011/85 est un souci réel pour l'intérêt public* » indique Daniel KROES. Cette directive vise à généraliser l'audit indépendant de toutes les administrations publiques, y compris les communes, les zones de police et les centres publics d'aide sociale. Néanmoins des initiatives ont vu le jour, notamment avec la Cour des comptes et la Région

IBR - IRE

flamande, pour développer la collaboration en matière d'audit des administrations publiques (« *Single audit* »).

3. Le Conseil de l'IRE a exprimé son soutien aux **projets de réforme européenne de l'audit** (J.O.U.E., 30 novembre 2011), tout en considérant que certaines des propositions faites dans le cadre de cette réforme ne répondent pas à des nécessités constatées en Belgique. « *En effet, dans notre pays, les réformes menées depuis une dizaine d'années assurent les objectifs de sauvegarde de l'indépendance et de qualité du travail et de la supervision publique effective des réviseurs d'entreprises* », explique Thierry DUPONT, nouveau vice-président de l'IRE.

4. Suite à l'accord gouvernemental prévoyant la **scission linguistique** des ordres professionnels, l'IRE s'est exprimé en faveur du maintien d'une organisation unique, justifiée notamment par l'internationalisation croissante de l'économie et de la profession, tout en restant ouvert à une évolution de ses structures internes.

Chiffres clés

Fin 2012, le nombre de réviseurs d'entreprises s'élevait à 1 050, celui des cabinets de révision à 507 et le nombre de stagiaires à 424 (chiffres stables), dont 34 ont été admis à la prestation de serment. La représentation féminine au sein de la profession est de 25 % et l'âge moyen s'élève à 46 ans (chiffres stables). Le chiffre d'affaires réalisé par la profession s'élevait à 522 millions EUR en 2011 (hausse de 4,5 %). 24 500 missions permanentes de contrôle ont été exercées en 2012 . L'emploi au sein des cabinets représente 3 487 personnes équivalents temps plein (chiffres stables, 2011).

Le rapport annuel 2012 de l'IRE est disponible sur simple demande auprès du service de Communication et peut être téléchargé sur le site www.ibr-ire.be, sous le lien « Publications » / « Rapport annuel ».

A propos de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE)

Organisation professionnelle jouissant de la personnalité juridique, créée par la loi du 22 juillet 1953, l'Institut des Réviseurs d'Entreprises a pour objet d'assurer la formation et l'organisation permanente d'un corps de spécialistes exerçant la fonction de réviseur d'entreprises avec toutes les garanties de compétence, d'indépendance et de probité professionnelle.

L'Institut veille à l'exécution correcte des missions confiées aux réviseurs d'entreprises en vertu de la loi. Outre les missions de contrôle exercées à titre principal, le réviseur d'entreprises est amené à exercer des missions de conseil, dans le respect des règles d'indépendance.

IBR - IRE

Institut des Réviseurs d'Entreprises - Institut royal
Boulevard Emile Jacqmain 135/1
1000 Bruxelles
www.ibr-ire.be - info@ibr-ire.be

CONTACTS PRESSE

Marc BIHAIN, Secrétaire général	02 509 00 24	sg@ibr-ire.be
Caroline THIENPONDT, Responsable communication	02 509 00 38 0476 500 386	press@ibr-ire.be
Dhoha SMIDA, Conseiller-adjoint communication	02 509 00 39 0473 645 988	press@ibr-ire.be